

Liste des délibérations du conseil municipal

En date du 12 octobre 2022

Le 12 octobre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de Ferfay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Line GAROT, Maire.

Présents : Mme GAROT Line, Mr LHOMME Régis, Mr LECOCQ Pierre, Mr BLONDEL Jean-Marc, Mme CUVILLIER Thérèse, Mme HOCQ Paulette, Mme GIORGI Lucette, Mr CATRYCKE Noël, Mr DEPEKER Gérard, Mr DUHAUTOIS Sylvain, , Mr DUMINIL Raymond, Mme KHADAR Caroline, Mr DELVART Philippe.

Absents : Mme PERTZING Isabelle

Absents excusés : Mme BOUCHE Kathy

Pouvoirs : Mme BOUCHE Kathy qui donne procuration à Mme GAROT Line.

A été désigné secrétaire de séance : Mr DUMINIL Raymond

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juin 2022.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

1	Mutualisation avenant aux conventions de mise en place des services communs avec la CABBALR
2	Centrale d'achat de la FDE62 au géoréférencement du réseau d'éclairage public
3	Révision indemnité du Maire
4	Création du Poste de rédacteur suite à promotion interne
5	Renouvellement convention avec le cdg62 pour la médiation préalable obligatoire

Point 1 : Délibération approuvant la modification de la convention et autorisant le Maire à signer l'avenant de la convention de mise en place des services communs : Relais Petite Enfance et instruction des autorisations au titre du droit des sols.

Pour	Contre	Sens du Vote
14	0	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 La décision est adoptée à la majorité

Point 2 : Adhésion à la Centrale d'achat de la FDE62 au géoréférencement du réseau d'éclairage public
délibération et signature de la convention.

Pour	Contre	Sens du Vote
14	0	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Demande de devis à l'entreprise Nord DT avant de prendre la décision

Point 3 : Révision du taux d'indemnité du Maire

Pour	Contre	Sens du Vote
14	0	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 La décision est adoptée à la majorité pour réviser à la baisse de -0,80 % l'indemnité du maire et fixer le taux à 39,5 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale date effet au 1 ^{er} juillet 2022.

Point 4 : Création du poste de rédacteur catégorie B suite à promotion interne

Pour	Contre	Sens du Vote
13	0	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 - Mr DELVART Philippe La décision est adoptée à la majorité pour créer le poste de rédacteur catégorie B à temps complet et nommer l'agent promu après examen au titre de la promotion interne par arrêté municipal.

Point 5 : Délibération pour le renouvellement de la convention avec le centre de Gestion 62 pour la Médiation Préalable Obligatoire

Pour	Contre	Sens du Vote
14	0	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 La décision est adoptée à la majorité

La séance est levée à 20 h 45

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	